

Programme de formation

## Gérer l'inaptitude et la maladie des

### Objectif de la formation

La nouvelle loi « santé au travail » est entrée en vigueur en avril 2022. Elle vise à renforcer la prévention en santé au travail et impacte la gestion des absences pour maladie. Les entreprises doivent savoir y faire face et mieux maîtriser la procédure pour inaptitude.

Cette formation vous permet de :

- ✓ gérer les situations d'absence pour maladie
- ✓ analyser tous les impacts sur le contrat de travail
- ✓ identifier les situations d'inaptitude et leurs conséquences

### Pré-requis

Aucun pré-requis n'est exigé

### Programme

- **Etat de santé et suspension du contrat de travail**  
Obligations du salarié et de l'employeur  
Loi Santé et rappels des règles
- **Inaptitude consécutive à l'état de santé**  
Aptitude avec réserve  
Constat de l'inaptitude  
Obligation de reclassement  
Licenciement du salarié inapte

### Intervenants



**Mehdi CAUSSANEL HAJI,**  
Avocat associé au cabinet Harlay Avocats

### Méthodes pédagogiques

Alternance de théorie et d'exemples concrets, avec des cas pratiques et des exercices.

Un support est projeté lors de la formation. Un livret pédagogique est remis aux participants au début de la formation.

### Modalités d'évaluation

Un test d'évaluation des acquis est réalisé à la fin de la formation.

Une attestation de présence est adressée au stagiaire à l'issue de la formation ainsi qu'un questionnaire de satisfaction.

### Modalités et délais d'accès

Inscription via notre formulaire d'inscription sur le site : au minimum 5 jours ouvrés avant le démarrage de la session.

En cas de prise en charge par un OPCO : vous devez en faire la demande à votre OPCO un mois avant le démarrage de la session.

 **Mercredi 02 octobre 2024**  
De 9h à 12h30

 **3 heures 30**

 **Classe virtuelle, à distance**  
Micro et caméra obligatoires

 **20 personnes maximum**

 **Experts-comptables  
et avocats**

 **Adhérent/Correspondant :**  
inclus  
**Autres publics :**  
180 € HT – 216 € TTC



### Accessibilité aux personnes en situation de handicap.

Afin de vérifier les possibilités d'accueil, merci de prendre contact avec Dimitri Boyer au 01.53.33.34.85